

SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE »

Société anonyme au capital de 2 523 655,97 euros
Siège social : 67, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 - Paris
333 749 786 R.C.S PARIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE »

(exercice clos le 31 décembre 2022)

Cher.e.s actionnaires,

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire afin notamment de vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Lors de l'assemblée vous seront également présentés les rapports établis par le commissaire aux comptes.

L'ensemble des documents prescrits par la loi et la réglementation en vigueur a été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution de l'activité, des résultats et de la situation financière de la société au titre de l'exercice 2022.

Diffusion de l'assemblée générale en Streaming

Afin de permettre au plus grand nombre d'entre vous de nous rejoindre et d'exercer vos droits d'actionnaires, vous aurez la possibilité de vous connecter sur une plateforme Internet en amont de l'AG pour saisir vos votes ou vos pouvoirs et le jour de l'AG vous pourrez vous connecter pour suivre en streaming l'assemblée et voter en direct. Les modalités de connexion sont jointes au présent courrier.

Compte tenu de la spécificité de l'activité de la société, nous vous présentons tout d'abord les éléments significatifs du Groupe Le Monde (tels que son organisation capitalistique, qui est détaillée au point 1.2 ci-après) intervenus au cours de cet exercice 2022.



1. « LE MONDE » EN 2022

1.1 SYNTHÈSE

L'année 2022 aura été marquée par une inflation historique des coûts industriels et par les effets de la mise en place des dispositifs de guerre dans les rédactions notamment celle du Monde pour traiter le conflit ukrainien, ces deux éléments pesant à plein sur la rentabilité du Groupe qui ressort néanmoins à +10M€ de résultat d'exploitation (vs. +18.2M€ en 2021) et +3.3M€ de résultat net (vs. +9.5M€ en 2021), soit 8 années consécutives de rentabilité positive.

En l'occurrence, ces coûts exceptionnels portent précisément sur une hausse historique des coûts papier (+5.7M€, augmentation de 61% entre 2021 et 2022) et sur des surcoûts rédactionnels de l'ordre de 1.5M€.

Ces résultats plus contraints faisant suite à deux années 2020 et 2021 atypiques (croissance numérique exceptionnelle dans le contexte covid et coûts d'exploitation minorés du fait des confinements) n'ont pas empêché un investissement continu dans les plateformes marketing et numériques du Groupe, l'année 2022 restant marquée par la prédominance du modèle d'abonnement numérique pour les activités digitales avec la concrétisation d'un chiffre d'affaires abonnés pur numériques à plus de 53M€ pour la marque Le Monde et, en dépit d'un dernier trimestre difficile, par des résultats publicitaires en ligne avec les objectifs budgétaires.

Ils intègrent par ailleurs, dans ce cadre-là, un investissement dans un projet moyen-long terme de grande ampleur avec le lancement du projet Le Monde en anglais, pesant pour plus de 1.5M€.

Le chiffre d'affaires ressort à 309.5M€, en progression de +0.8% par rapport à 2021.

La diffusion, la publicité et les autres revenus (diversification, hors media...) représentent respectivement 70%, 17% et 13% du chiffre d'affaires du Groupe.

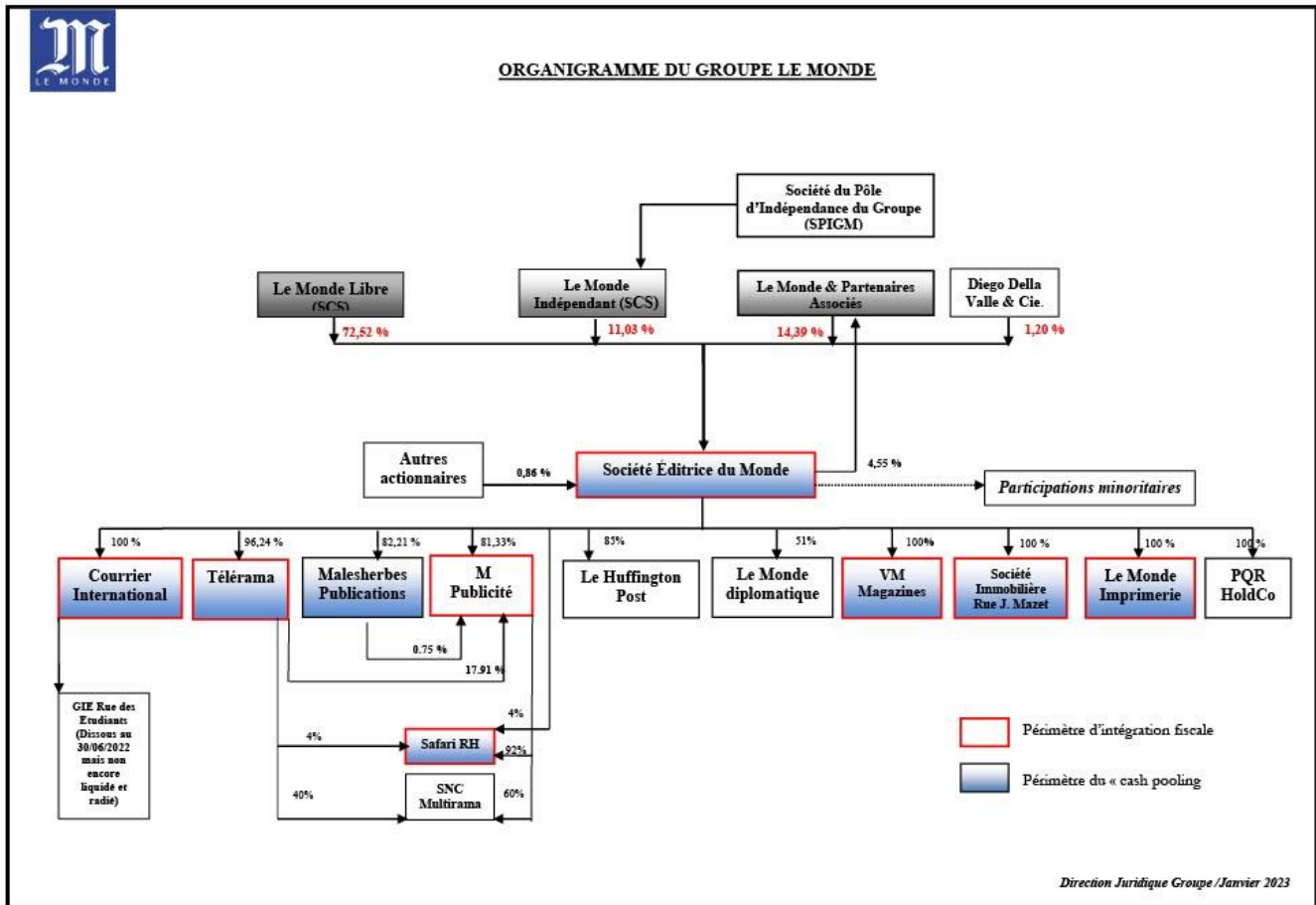
Le portefeuille numérique du Monde à fin décembre 2022 ressort à près de 450.000 abonnés numériques expliquant par conséquent la progression de diffusion OJD du Monde de +6% par rapport à 2021. Et ce, en dépit d'un ralentissement de la croissance du portefeuille au cours des trois derniers trimestres mais toujours en progression sur 2022 à la différence des autres éditeurs de presse français (+9% par rapport à 2021).

Hors effet du retraitement comptable du crédit-bail et des écarts d'acquisition, le résultat opérationnel s'élève à +5.3M€ en 2022 vs. +15.7M€ en 2021 et +13.4M€ en 2020, le cash-flow opérationnel atteint +15.5M€ en 2022 vs +25.1M€ en 2021 et +17.8M€ en 2020.

Le résultat financier ressort à -5.8M€ vs -6.4M€ en 2021 (avec un impact 2022 du crédit-bail de -4.4M€) et le résultat exceptionnel ressort à -1.9M€ vs -0.2M€ en 2021. Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à +3.3M€ (vs. +9.5M€ en 2021)

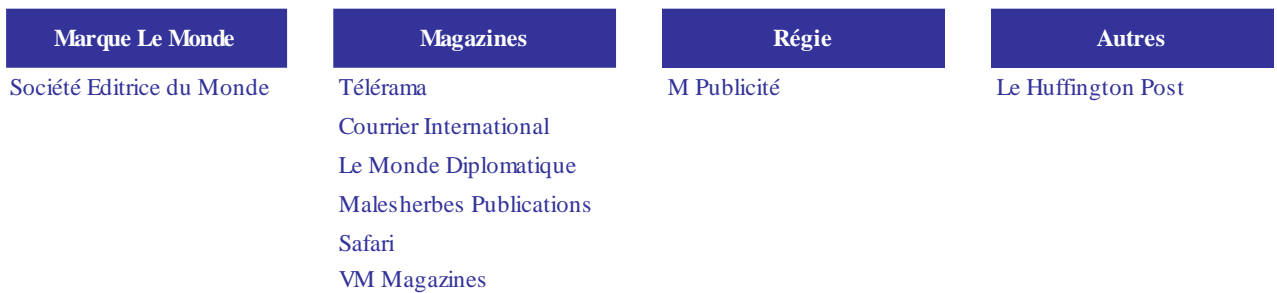
1.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT AU 31/12/2022

L'actionnariat du groupe se présente comme suit au 31 décembre 2022 :



NB : la Société des lecteurs du Monde détient 7,71% de Le Monde & Partenaires Associés qui détient 14,39% de la Société Editrice du Monde

1.3 PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE



1.4 SITUATION DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

➤ Marque Le Monde (Presse Quotidienne Nationale et Monde Interactif)

Les ventes en kiosque sont en baisse de -5.8% (vs. -11.5% en 2021, -17.3% en 2020) La baisse des abonnements print est de -6.6% (vs. -5.6% en 2021, -5.7% en 2020). A l'inverse, les abonnements numériques ont progressé en moyenne annuelle de +9% (vs +22% en 2021, +44% en 2020 et +29% en 2019). Au total la diffusion OJD du Monde progresse de +6%. Pour la marque Le Monde, en dépit de la croissance des abonnements numériques, la hausse conjoncturelle des coûts et la poursuite des investissements rédactionnels se traduisent par un résultat opérationnel de -2M€ (contribution au résultat consolidé) vs un gain de +6M€ en 2021.

➤ Magazines :

L'activité Magazines affiche un résultat opérationnel de +11.3M€ (contribution au résultat consolidé) vs. +13.8M€ en 2021 avec des contributions bénéficiaires pour l'ensemble des titres :

- Télérama : +7.4M€
- Le Monde Diplomatique : +2.4M€
- Courrier international : +1.9M€
- Malesherbes Publications : +0.3M€

➤ Régie publicitaire

La régie publicitaire enregistre une perte d'exploitation de -1.1M€ (vs une perte de -1.2M€ en 2021).

1.5 PERSPECTIVES

L'année 2023 risque de s'inscrire dans un contexte de récession macro-économique avec une anticipation de contraction du marché publicitaire de la presse et de maintien des tensions inflationnistes significatives observées en 2022 à savoir le prix du papier dont le tarif resterait à un prix élevé, les coûts d'impression, de logistique étant en hausse temporaire de près de 10% et les coûts énergétiques pesant à plein. Dans ce contexte, le budget 2023 du Groupe Le Monde a été construit autour des axes majeurs suivants :

- la nécessité de mieux rentabiliser les diffusions « print » via une augmentation systématique des prix de ventes en kiosque et des tarifs d'abonnements pour les tranches d'abonnés les plus fidèles
- une politique tarifaire plus ambitieuse pour les espaces dits « premium » commercialisés par M Publicité, notamment compte-tenu des progressions régulières de la diffusion payée du M et du Monde
- le maintien d'une enveloppe d'investissements en légère réduction mais s'élevant néanmoins à 9.7M€ pour poursuivre la construction d'une activité numérique pour le Pôle Magazines et prolonger la conquête d'abonnés sur Le Monde et leur fidélisation
- la croissance du portefeuille d'abonnés numériques du Monde avec une cible de plus de 500.000 abonnés à fin 2023 (avec un prix moyen consolidé à plus de 11€ vs. 10.38€ il y a deux ans) ; en prenant l'hypothèse d'une augmentation tarifaire pour les abonnés en direct de plus de deux ans d'ancienneté et les nouveaux abonnés, le chiffre d'affaires de l'abonnement numérique (qui constitue la principale source de revenus de la SEM) atteindrait alors près de 60M€ (soit +6M€ de marge additionnelle entre 2022 et 2023)
- une indispensable stabilisation des coûts rédactionnels dans un contexte de maîtrise des paginations (la pagination revenant à un niveau normatif de 2019 neutralisation faite des effets conjoncturels de la crise sanitaire, de l'élection présidentielle française et de la guerre en Ukraine)

Hors retraitement du CBI et des écarts d'acquisition, le résultat opérationnel 2023 ressortirait à 3.5M€ vs 5.3M€ en 2022.

1.6 MODIFICATIONS SURVENUES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2023

Néant.

2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

2.1 GROUPE LE MONDE

2.1.1 *Le Monde*

- Diffusion globale en 2022

Chiffres ACPM – Diffusion France Payée – Décembre 2022 / 2021

Canal de diffusion	Moyenne mensuelle	Moyenne annuelle	
VENTE AU NUMÉRO	21 333	24 584	-1 505
	-11,49%	-5,77%	
ABONNEMENTS	62 275	64 657	-5 468
	-7,07%	-7,80%	
VERSIONS NUMÉRIQUES	393 170	378 563	+33 486
	+11,06%	+9,70%	
VENTE TIERS	5 135	4 961	+374
	+7,65%	+8,16%	
TOTAL D.F.P.	481 913	472 765	+26 887
	+7,12%	+6,03%	

- Le Goût de M

Est un nouveau magazine trimestriel, lancé en mars et qui se concentre sur la mode, le design, la gastronomie et le voyage. Le premier numéro a été vendu avec le magazine M. sorti en septembre 2022, et il a été accompagné du lancement d'une déclinaison numérique via le site du *Monde*. La rubrique Le Goût du Monde est soutenue par une newsletter hebdomadaire publiée désormais tous les samedis matin à 8 h 30.

Le troisième numéro, sorti en novembre, a été accompagné d'une déclinaison événementielle.

- Le Monde en anglais

Le Monde a fait le choix d'accélérer son développement à l'international et de construire un projet conçu exclusivement sur la traduction des contenus produits par la rédaction du journal et des dépêches d'agence. Ce projet a vu le jour mi-2022 sous forme d'un site dédié proposant la traduction en anglais de 70 articles du site français par jour ce qui représente les deux tiers de la production du *Monde.fr*. L'objectif est d'atteindre 150 000 abonnés en 2025.

2.1.2 Festival du Monde

La 9^{ème} édition du Festival du Monde se tiendra du 15 au 17 septembre 2023 et s'articulera comme l'an dernier autour du nouvel immeuble du *Monde*.

Le Festival sera plus que jamais un lieu de dialogue entre la rédaction du *Monde* et ses lecteurs. Des ateliers et des rencontres avec les services de la rédaction seront donc organisés, en plus des débats sur des thématiques d'actualité. Pour ces derniers, des formats innovants et interactifs seront mis en place. Des passes à la journée permettront aux festivaliers de déambuler d'une activité à l'autre et de croiser les journalistes et leurs invités dans des espaces de convivialité.

A cette occasion, votre société sera présente sur le parvis du siège du journal dans un espace de convivialité et de rencontre entre les lecteurs et les intervenants et les journalistes des tables rondes.

2.1.3 Festival international du journalisme (Les Ateliers de Couthures)

Comme tous les ans, le village de Couthures-sur-Garonne se transformera, trois jours durant, en forum à ciel ouvert où festivaliers et invités débattront à bâtons rompus des grands sujets d'actualité et des problématiques du journalisme et de l'information. Cette nouvelle édition aura lieu du 14 au 16 juillet 2023.

Les débats du festival devraient s'articuler autour des sept thématiques suivantes :

- Algorithmes : une vie sous influence

En 2004 – une autre époque ! -, Patrick Le Lay, le patron de TF1, évoquait « le temps de cerveau disponible ». Aujourd'hui, les algorithmes des plateformes, qu'elles s'appellent Facebook, Google ou TikTok, semblent avoir pris le contrôle. Qu'il s'agisse de s'informer, se distraire, travailler, consommer. Jusqu'à quel point nous manipulent-ils ? Comment fonctionnent-ils ? Et peut-on reprendre le contrôle ?

Par Dominique Nora (*L'Obs*), Olivier Tesquet (*Télérama*) et Marie Colin (Institut de journalisme de Bordeaux Aquitaine).

- Informé sans déprimer, est-ce possible ?

Face à la déferlante de mauvaises nouvelles, notre rapport aux médias se transforme. Selon une étude de la Fondation Jean-Jaurès, 53 % des Français déclarent souffrir de « fatigue informationnelle », élaborant des stratégies d'évitement ou optant pour une diète de l'info. Le besoin d'être informé est plus urgent que jamais, mais comment le satisfaire sans effrayer ? Quels sont les ressorts de l'info-anxiété ? Le journalisme de solutions ouvre-t-il de nouvelles perspectives ?

Par Simon Roger (*Le Monde*), Jon Henley (*The Guardian*) et Camille Hurcy (Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine).

- Le rugby a-t-il perdu son âme ?

Que reste-il des valeurs et de l'état d'esprit qui ont fait le succès du rugby ? Ce sport s'est longtemps démarqué du football, mais il est entré à son tour dans une logique de spectacle. Les corps se sont transformés, ses dirigeants ont maille à partir avec la justice, le rugby de terroir laisse place au rugby des grandes villes, les risques de traumatismes inquiètent les parents, malgré #metoo, machisme et sexisme subsistent... A deux mois du début de la Coupe du monde en France, voyage en Ovalie.

Par Richard Sénéjoux (*Télérama*), Clément Martel (*Le Monde*) et Alexis Gonzalez (Institut de journalisme de Bordeaux Aquitaine).

- La démocratie peut-elle disparaître ?

Tentatives de coup d'Etat aux Etats-Unis et au Brésil, « démocraties » en Hongrie et en Pologne, montée de l'extrême droite : la démocratie libérale fait face à de nouvelles menaces. Elle est dans la mire des régimes autoritaires et malmenée par la poussée des populismes, des nationalismes et des fondamentalismes. La fatigue démocratique n'a jamais semblé aussi grande. Le « pire des régimes à l'exclusion de tous les autres » vit-il ses derniers jours ou peut-il se réinventer ?

Par Pascal Riché (*L'Obs*), Isabelle Mandraud (*Le Monde*) et Zeina Kovacs (Institut de journalisme de Bordeaux Aquitaine).

- Santé mentale, la bombe à retardement

Dépression, schizophrénie, bipolarité : les troubles de la santé mentale sont plus que jamais un enjeu majeur. Au niveau mondial, la dépression a bondi de 25 % depuis le Covid. Dans l'Hexagone, 13 millions de personnes sont concernées par les troubles psychiques. Mais le secteur médical est en crise et les soins insuffisants et de qualité inégale. Pour faire bouger les lignes, il est urgent de refonder l'approche de la santé mentale et, au niveau individuel, de prendre soin de soi.

Par Isabelle Hennebelle (*Le Monde*), Anne Guion (*La Vie*) et Anaëlle Cagnon (Institut de journalisme de Bordeaux Aquitaine).

- Iran, un vent de liberté

L'Iran est secoué depuis septembre 2022 par un soulèvement inédit depuis la révolution de 1979. La société dans toutes ses composantes ethniques et sociales s'est mobilisée contre le régime des mollahs autour du slogan : « Femme, vie, liberté ». Comment ce soulèvement est-il couvert par les médias ? Qu'en pensent les artistes iraniens en exil ? Quelles sont ses répercussions sur les pays de la région ? Cette révolte réussira-t-elle à conjurer le sort des « printemps arabes » ?

Par Bachir El Khoury (*Courrier International*), Ghazal Golshiri (*Le Monde*) et Izia Rouviller (Institut de journalisme de Bordeaux Aquitaine).

- A quoi sert l'audiovisuel public ?

Après près d'un siècle d'existence, la redevance audiovisuelle, impôt emblématique du service public, a été supprimée en 2022. Déjà touchées par des coupes budgétaires, les radios et télévisions publiques font face à plusieurs défis, et pas seulement en France. Quel financement ? Pour quels programmes ? Comment résister à la concurrence du privé ? Certains l'adulent, d'autres appellent carrément à sa privatisation... Et nous, de quel audiovisuel public voulons-nous ? Par Astrid de Villaines (*HuffPost*), Elise Racque (*Télérama*) et Adam Lebert (Institut de journalisme de Bordeaux Aquitaine).

Une nouvelle édition toujours plus écoresponsable !

Depuis 2019, toutes les équipes sont mobilisées afin d'améliorer significativement la démarche RSE (responsabilité sociétale et environnementale) du *Monde*.

Restauration, recyclage, transports, diversité, ancrage local... *Le Monde* fait du Festival un événement (presque) exemplaire et il est fier aujourd'hui de partager avec les lecteurs son engagement et ses actions.

Retrouvez toutes les informations sur le site du festival :

<https://festivalinternationaldejournisme.com>

2.1.4 Prix et récompenses

Toutes nos félicitations à :

- Grand prix de la Presse internationale pour l'ensemble de son œuvre au sein du *Monde* : Alain Frachon
- Palmarès des trophées de l'Innovation Presse : la meilleur innovation diffusion « Le Monde »
- Grand Prix Varenne de la presse nationale décerné, ex aequo, à Camille Bordenet pour son article « On est les derniers d'ici : rester ou partir, le tiraillement des jeunes ruraux », reportage qui s'inscrit dans l'opération éditoriale « Fragments de campagne »
- Prix jeune journaliste de la Fondation Varenne décerné à Sophie Douce pour son article « Ces déplacés que l'on ne veut ni voir ni compter au Burkina Faso »
- Festival Visa pour l'image, Visa d'or : le prix de la ville de Perpignan Rémi Ochlik a salué les photos de Lucas Barioulet pour *Le Monde* « Ukraine : la guerre au quotidien »
- Prix Varenne de la photo catégorie PQN décerné à Laurence Geai pour une photographie sur l'Ukraine publiée en « une » du *Monde* le 5 mars 2022
- Le Prix Relay du magazine de l'année a été décerné à *L'Obs*

- Le Prix Relay de la meilleure enquête également décerné à *L'Obs* pour « La République des consultants »

2.2 ACTIVITÉ ET VIE DE LA SOCIÉTÉ DES LECTEURS EN 2022

2.2.1 Retour sur notre assemblée générale 2022

Le début de la matinée a été consacré au débat et à l'échange avec Louis Dreyfus, président du directoire et directeur de la publication, et Jérôme Fenoglio, directeur du *Monde*, qui nous ont présenté les résultats et les principales évolutions éditoriales du groupe. Nous avons également eu le plaisir d'accueillir Gilles van Kote, directeur délégué aux relations avec les lecteurs, qui vous a présenté « Le Monde & Vous », la rubrique de l'édition numérique consacrée à la relation avec les lecteurs.

A la suite de ces interventions, la discussion a été ouverte par la présidente sur la base de la synthèse des questions sur *Le Monde* que vous nous aviez fait parvenir.

Puis la présidente a informé les actionnaires que cette assemblée générale se tiendrait en présence d'un huissier de justice, nommé par le président du tribunal de commerce à la requête de la Société des lecteurs, afin d'en contrôler la régularité du déroulé.

Constatant que le quorum était atteint, la présidente a alors ouvert l'assemblée générale ordinaire annuelle. Le vice-président a pris la parole pour lire les réponses apportées par le conseil d'administration aux questions écrites reçues de la part des actionnaires avant la tenue de ladite assemblée générale. Puis elle a procédé à la présentation des résolutions correspondant à chacun des points à l'ordre du jour. La parole étant donnée à chaque administrateur concerné par un point de l'ordre du jour.

Vous avez notamment pu entendre les interventions de M^{me} Christiane Deussen, administratrice dont le mandat arrivait à terme le jour de l'assemblée générale ; de M. Francesco Delfini, dont la proposition de révocation de son mandat d'administrateur était soumise à votre vote ; et de M. Christian Martin dont la proposition de révocation de son mandat d'administrateur était soumise à votre vote.

La parole a ensuite été donnée à la salle, afin que vous puissiez poser toutes vos questions au conseil d'administration concernant notre société, son activité au cours de l'année écoulée et les propositions de résolutions présentées.

Puis M. Jean Martin, actionnaire, a présenté en séance une demande d'amendement aux résolutions ayant pour objet les révocations des mandats de M. Delfini et M. Martin. Il a alors été demandé une interruption de séance afin que le conseil d'administration délibère sur l'agrément à donner à cet amendement. A la majorité des voix exprimées (11 voix contre et 3 voix pour), le conseil d'administration a émis un vote défavorable à l'amendement proposé par M. Martin proposant le report du vote des résolutions portant sur les révocations des mandats d'administrateurs de M. Delfini et M. Martin.

A l'issue des échanges, la présidente a invité les actionnaires à exprimer leurs votes selon les modalités rappelées par la secrétaire générale.

2.2.2 Travaux du conseil d'administration en 2022

Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'année 2022, en présentiel et/ou en visioconférence.

Les débats au sein du conseil ont essentiellement porté sur les points suivants :

(i) Participation au Festival du Monde

L'édition 2022 du Festival du Monde, qui a eu lieu les 16, 17 et 18 septembre à l'occasion des Journées du patrimoine, s'est tenue essentiellement au siège du journal et sur le parvis. En effet, en plus des conférences et tables rondes qui se sont tenues dans l'auditorium, sous l'arche, différentes installations et œuvres éphémères ont été mises en place autour d'une scène centrale dans l'optique d'intégrer *Le Monde* et son siège dans son quartier.

En collaboration avec Gilles van Kote et Emmanuel Davidenkoff, il a été également proposé que la Société des lecteurs assure l'animation d'un espace sur le parvis où les journalistes, les intervenants, à l'issue des conférences

viendraient à la rencontre des lecteurs. Sur ce « coin des lecteurs », les administrateurs présents ont eu pour mission d'animer et de modérer les lecteurs, conférenciers et journalistes, mais aussi de présenter votre société et éventuellement de recruter de nouveaux actionnaires.

Cette première participation de votre société au Festival du *Monde* a rencontré un vrai succès et sera pérennisée pour les prochaines éditions du Festival. Nous espérons vous y rencontrer nombreux.

(ii) Constitution d'un comité opérationnel

Ainsi que le prévoit notre règlement intérieur, les membres du CA ont décidé la création d'un comité opérationnel chargé de préparer les réunions du conseil d'administration (élaborer l'ordre du jour, régler des points administratifs ...). Ce comité comprendra 4 membres, dont la présidente du CA et la secrétaire générale de la SDL et 2 membres élus par le CA parmi les administrateurs. Micheline Oerlemans et Mokhtar Hamoudi ont été élus à l'unanimité membres du comité opérationnel.

(iii) Renouvellement des membres du conseil dont les mandats arrivaient à terme

Les mandats de M. Julien Moës, M^{me} Ghislaine Alajouanine et M^{me} Marie Castaing arrivent à échéance au jour de l'AG 2023.

Conformément au règlement intérieur, M. Julien Moës, qui a effectué 3 mandats au sein du conseil, ne peut plus demander de renouvellement. En revanche, M^{me} Alajouanine et M^{me} Castaing, dont le deuxième mandat arrivait à échéance, ont souhaité demander leur renouvellement. A l'issue d'un vote, le conseil a approuvé à la majorité la demande de renouvellement des deux mandats, qui vous est présentée au titre des projets de résolutions.

(iv) Campagne de recrutement de nouveaux actionnaires

Confronté à un nombre croissant d'actionnaires en déshérence, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un plan d'action destiné à mieux faire connaître la Société des lecteurs auprès d'un public plus jeune afin de recruter de nouveaux actionnaires. La responsabilité de cette campagne a été confiée à Véronique Richard et Mokhtar Hamoudi

(v) Achat des actions détenues par la BNP par l'association Un Bout des Médias

Ainsi que le prévoient nos statuts, article 11-II agrément : « Toute cession d'actions ou de droits émis par la Société des lecteurs par quelque mode que ce soit, pour autant qu'elle entraîne un franchissement du seuil d'au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote, sera soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Société des lecteurs... » la société BNP Paribas a sollicité l'agrément du conseil d'administration, en vue de la cession de ses 3 190 actions de la société, par lettre RAR le 8 janvier 2013. Les administrateurs réunis en conseil le 31 janvier 2013 ont voté à l'unanimité l'agrément à la cession de ses titres par la BNP Paribas, agrément qui lui a été notifié par courrier RAR.

L'opération n'ayant pas été réalisée dans les délais, la BNP Paribas a sollicité le renouvellement de l'agrément qui lui a été à nouveau accordé par les administrateurs réunis en conseil d'administration le 17 décembre 2015.

La cession de ses titres n'ayant pas été effectuée depuis ce dernier agrément du conseil, la BNP Paribas a adressé au CA un nouveau courrier de demande d'agrément par lettre RAR le 22 mars 2023, en précisant que la cession se ferait au profit de l'association Un Bout des Médias. Les administrateurs réunis en conseil le jeudi 30 mars 2023 ont voté à la majorité l'agrément à la cession de ses 3 190 titres par la BNP Paribas.

L'association Un Bout des Médias a sollicité l'agrément du conseil d'administration au rachat des 3 190 titres détenus par la BNP Paribas par lettre RAR en date du 20 mars 2023. Les administrateurs réunis en conseil le jeudi 30 mars 2023 ont voté à la majorité l'agrément au rachat des 3 190 titres détenus par la BNP Paribas par l'association Un Bout des Médias.

Dans son courrier de demande d'agrément, l'association Un Bout des Médias informe les administrateurs que l'objectif de ce rachat n'est pas pour l'association de conserver ces titres mais de proposer au public souvent assez jeune qui assiste aux événements, rencontres, débats ... qu'elle organise, de lui racheter ces actions par lot de 10 afin d'aider au renouvellement de l'actionnariat de la SDL et permettre ainsi de faire continuer à entendre la voix des lecteurs.

L'Association a notifié à votre société la réalisation de la transaction d'achat par lettre RAR en date du 12 avril 2023.

2.2.3 Assignation de la présidente et de la Société des lecteurs par M. Jean Martin, M. Christian Martin, M. Francesco Delfini, M. Jean-Philippe Liard et M^{me} Christiane Deussen

Pour rappel : le 28 décembre 2021, nous avons reçu une assignation délivrée à la requête de M. Jean Martin, M. Francesco Delfini, M. Jean-Philippe Liard, M. Christian Martin et de M^{me} Christiane Deussen (« les demandeurs ») qui portait principalement sur différentes fautes imputées par eux à la présidente de la société et les conditions de la proposition de révocation soumise aux actionnaires visant M. Christian Martin et M. Francesco Delfini.

Ainsi, les administrateurs ont eu dès le début de l'année 2022 à se prononcer sur le choix d'un avocat afin de défendre votre société. Il a été proposé aux administrateurs de missionner le même avocat que la présidente. Un vote à bulletin secret a validé à l'unanimité des votants le choix de M^e Frédéric Lamoureux, avocat de votre présidente et de la société.

Déroulé de la procédure au cours de l'année 2022 :

A la suite de différents évènements intervenus durant la phase de mise en l'état de cette affaire, les parties ont été finalement convoquées, pour plaidoiries, devant le juge chargé d'instruire l'affaire à une audience tenue le 16 janvier 2023. La décision ayant été rendue depuis la clôture de l'exercice 2022, celle-ci est mentionnée au point 2.7.1 du présent rapport.

2.2.4 Gestion du portefeuille de titres

Depuis la sortie de la cote des titres de votre société, nous avons eu la possibilité de reprendre en 2019 la gestion de notre portefeuille des 388 853 actions composant notre capital social.

Cette mission, assurée par votre secrétaire générale, permet non seulement d'économiser tous les ans environ 100 000 euros de frais bancaires, mais aussi d'être davantage en contact direct avec vous. En effet, si vous souhaitez vendre vos titres ou en acheter de nouveaux, elle pourra vous mettre en contact avec des actionnaires ou des personnes extérieures partageant vos valeurs qui souhaitent acquérir des titres ou avec des actionnaires qui sont vendeurs de leurs actions ; et vous communiquer les documents nécessaires à la transcription dans le registre de la transaction.

A titre d'exemple, elle a eu à traiter en cette année 2022 environ 250 ordres de mouvement.

Pour rappel : les ordres de mouvement (ODM) doivent maintenant être adressés à la Société des lecteurs du *Monde*, 67, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris ou par courriel à actions-sdl@lemonde.fr

Les actionnaires qui souhaitent vendre ou acheter des titres doivent adresser un mail à la secrétaire générale à l'adresse suivante : actions-sdl@lemonde.fr

2.3 PARTICIPATION DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU GROUPE

2.3.1 Le conseil de surveillance de la SEM

Votre société dispose d'un siège au conseil de surveillance de la Société éditrice du *Monde* (SEM), ce qui lui permet d'être au cœur des instances de gouvernance du Groupe Le Monde.

En 2022, le conseil de surveillance s'est réuni à 4 reprises :

- Le 20 avril 2022,
- Le 9 juin 2022,
- Le 6 octobre 2022,
- Le 15 décembre 2022.

(Le dernier conseil de 2021 s'étant tenu le 14 décembre 2021.)

Le conseil de surveillance du Groupe Le Monde réuni le 20 avril 2022 a entériné les comptes de l'année 2021 et fait un point d'étape sur plusieurs projets développés par le groupe, en particulier Le Goût de M, « Le Monde en anglais », « Le Monde Afrique », « Courrier Stories », « Télérama Shorts », etc.

Le conseil de surveillance du Groupe Le Monde réuni le 6 octobre 2022 a élu à sa présidence Aline Sylla-Walbaum, en remplacement de Jean-Louis Beffa, qui assurait cette fonction depuis la disparition de Pierre Bergé.

La vice-présidence du conseil de surveillance sera désormais assurée par Gilles Paris, nouveau délégué du pôle d'indépendance, qui prend la suite de Sébastien Carganico.

Cette position de la SDL au sein du conseil de surveillance permet de faire valoir le point de vue des lecteurs dans les dossiers de développement et d'évolution du *Monde*.

2.3.2 Le comité d'éthique et de déontologie du Groupe Le Monde

Ce comité, créé en novembre 2010 sous l'impulsion des sociétés de lecteurs, de journalistes et de personnels du *Monde* et des nouveaux actionnaires majoritaires, a pour vocation de doter le Groupe Le Monde d'un organe assurant le respect des principes fondateurs du quotidien : indépendance éditoriale et qualité de l'information. Il a été élargi au pôle magazines à la suite des accords de 2017.

Au cours de l'année 2022, le comité d'éthique et de déontologie s'est réuni à 2 reprises. Ses réflexions se sont portées sur les points suivants :

- Modification de la charte du groupe permettant l'auto-saisine du comité
- Examen des différentes chartes publicitaires des titres du groupe, étude des convergences et différences afin d'alimenter la réflexion du comité sur l'élaboration des grands principes d'une charte publicitaire commune.
- Audition de Jonathan Parienté, chef du service « Les Décodeurs »
- Mise en place d'un dispositif anti-corruption au sein du groupe
- Avis du comité relatif à la dépublication d'un contenu

Votre société est représentée au sein de cette instance par Véronique Richard, administratrice.

2.3.3 Pôle d'indépendance

Le pôle d'indépendance du Groupe Le Monde rassemble les sociétés des personnels, des fondateurs et des lecteurs du groupe. Son but est d'être le garant du respect des valeurs fondatrices du groupe.

Il veille notamment au bon respect de l'indépendance de la rédaction et, en ce sens, réagit chaque fois que nécessaire lorsque cette valeur majeure est susceptible d'être écornée ou bafouée.

Votre société est représentée au sein du pôle d'indépendance par Julia Cagé, présidente de la SDL, et Bernard Angaud, vice-président.

Le pôle d'indépendance s'est réuni à 6 reprises au cours de l'année 2022 :

- Le 28 janvier 2022
- Le 14 avril 2022
- Le 6 juin 2022
- Le 22 septembre 2022
- Le 20 octobre 2022
- Le 14 décembre 2022

Les discussions au sein du pôle ont principalement permis de préparer les conseils de surveillance. Elles permettent également de faire le point sur les activités des différents titres du groupe.

En juin 2022, Sébastien Carganico a quitté la présidence du pôle d'indépendance. Il a été remplacé à ce poste par Gilles Paris.

2.4 LES INSTANCES PARTENAIRES

2.4.1 CDJM

La Société des lecteurs a adhéré au Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM), dès sa création en décembre 2019.

Elle fait partie du conseil d'administration du CDJM, dont l'organisation est tripartite (journalistes, éditeurs, public).

Le CDJM peut être saisi par tout citoyen qui estime qu'un acte journalistique publié dans un média ne respecte pas la déontologie journalistique.

Cette instance, qui fait partie des quelque 100 conseils de presse qui existent à travers le monde, a pour ambition de défendre la qualité de l'information, la déontologie journalistique et la liberté éditoriale. Sa vocation vise à renforcer la confiance entre journalistes, éditeurs et citoyens.

Le CDJM a acquis rapidement une dimension européenne, et fait partie des membres de l'AIPCE (Alliance of Independent Press Councils of Europe), avec qui il partage des problématiques communes : montée des fake news et de la propagande, liens avec le régulateur. De plus, deux appels d'offres ont été confiés au CDJM dans le cadre du projet MCDA (Media Councils in the Digital Age).

Depuis sa création, 619 saisines ont été déposées auprès du CDJM de la part du public, portant sur 357 actes journalistiques différents. 109 ont fait l'objet d'un avis et 12 sont en cours d'analyse.

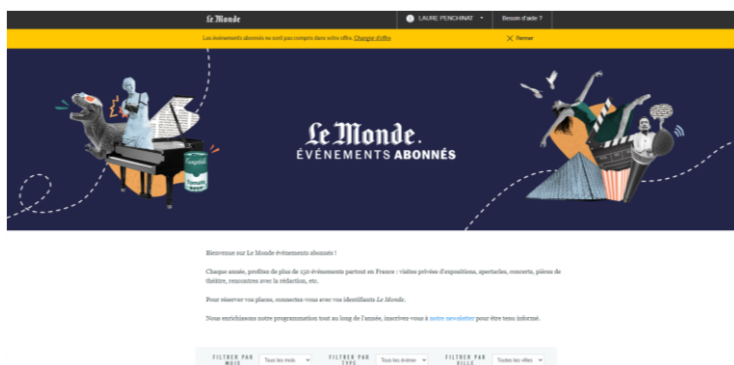
<https://cdjm.org/>

Le rythme mensuel de réunion du CDJM permet une forte mobilisation de ses membres et la garantie que toute saisine sera examinée avec rigueur et impartialité. Le caractère tripartite et la diversité des membres du conseil d'administration permettent de nourrir d'intenses débats.

Votre société y est représentée par Mokhtar Hamoudi

2.5 ANIMATION DE LA COMMUNAUTÉ DES LECTEURS

2.5.1 *Le Monde* Événements abonnés



Votre société est associée depuis le début au projet du Club il y a six ans. Les résultats encourageants en matière de perception et d'engagement issus de l'enquête menée fin 2017 ont conduit la direction à déployer l'offre sur l'ensemble du portefeuille des abonnés en France. Votre société reste plus que jamais impliquée, avec les équipes du service des abonnements, au succès du projet.

Le nombre d'inscrits au service a augmenté de 14 % entre janvier et décembre 2022. Cela représente une augmentation de 5 300 nouveaux inscrits sur l'année. Cette augmentation est moins importante que l'année précédente, où elle était de 19 %. Sur 293 000 abonnés ayant accès au Monde Événements abonnés dans leur abonnement, seulement 38 000 sont inscrits à la plateforme, soit 13 %. C'est une augmentation de 2 points par rapport à l'année dernière

Ensemble, au cours de l'année 2022, nous avons invité les abonnés à environ 206 événements : visites privées, spectacles, concerts, rencontres avec la rédaction du journal... Partout en France, avec 134 événements à Paris et 72 en province.

Pour retrouver *Le Monde* Événements abonnés » : <https://evenements-abonnes.lemonde.fr/>

2.5.2 *La MondOspère*

La Société des lecteurs du *Monde* a organisé 100 soirées et rencontres de janvier à décembre 2022.

Vingt événements nous ont permis de venir à votre rencontre en région : Bordeaux, Lille, Lyon, Aix-en-Provence, Nantes, Arles, Villeurbanne, Rennes, Strasbourg.

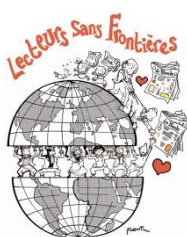
Les actionnaires parisiens, quant à eux, ont tous été conviés, par courriel, à au moins un événement.

Ces événements se répartissent ainsi :

- ✚ Les Conférences et rendez-vous avec la rédaction du *Monde*
 - Rendez-vous avec Ai Weiwei
 - Diriger la rédaction du *Monde*
 - Le traitement de la crise climatique dans *Le Monde*
 - Un matin avec la rédaction du *Monde*
 - Comment faire exister l'Europe dans l'actualité
 - Couvrir le procès du 13 Novembre
 - Le Festival international du journalisme à Couthures
 - Les nouvelles Ambitions du *Monde*
 - Ecrire au long court
 - Le RN est-il devenu un parti comme les autres ?
- ✚ Conférence en partenariat avec l'association Coreta « Entrer dans un musée »
- ✚ Centre Pompidou : visites privées et commentées des expositions suivantes : « Charles Ray », « Saint-Laurent aux musées », « Allemagne, les années 20 » et « Gérard Garouste »
- ✚ BnF : (sites de la Grande Bibliothèque, bibliothèque de l' Arsenal et bibliothèque Richelieu) : visites privées et commentées des expositions suivantes : « Baudelaire », « Les explorateurs », « Champollion », « Proust », « Françoise Pétrouchine », « Molière »
- ✚ BnF : visites privées et commentées des sites : de la Grande Bibliothèque François-Mitterrand, de la bibliothèque de l' Arsenal, le 1^{er} % artistique à la Grande Bibliothèque, le rez-de-jardin de la Grande Bibliothèque.
- ✚ Musée Maillol : visites privées et commentées des expositions suivantes : « Steve McCurry », « L'hyper-réalisme »
- ✚ Musée de l'immigration : visite privée et commentée de l'exposition « Paris et nulle part ailleurs »
- ✚ Musée Jacquemart-André : visites privées et commentées des expositions suivantes : « Gallen - Kaella, la nature en majesté », « Johann Heinrich Füssli »
- ✚ L'Atelier des Lumières : visites privées des expositions « Dali, l'énigme sans fin », « Cézanne », « Tintin, l'aventure immersive »
- ✚ Théâtre national de Chaillot : 21 soirées pour 1 160 places de 1^{re} catégorie
- ✚ Théâtre de La Colline : « 28 i mig », « Tous des oiseaux » « Racine carrée du verbe être »
- ✚ Théâtre Tristan-Bernard : « Les gros patinent bien »
- ✚ « Dingue » au Cirque d'Hiver Bouglione
- ✚ La Comédie des Champs-Élysées : « Inavouable » avec Michel Lebb et Florence Pernel
- ✚ Au Théâtre libre : « Carmen », « Lights in the Dark »,
- ✚ Théâtre de l'Atelier : « Huis Clos », « Sorcières », « Hommage à Jean-Loup Dabadie »
- ✚ Théâtre de la Scala : « Bérénice »
- ✚ Théâtre Saint-Georges : « Lady Agatha »

- ✚ Théâtre Bobino : « Black Legends Show »
- ✚ Studio Hébertot : « Ma vie en aparté », « Les Beaux Dimanche des Batignolles »
- ✚ Auditorium *Le Monde* : concert d'Anne Calas « L'Amour sorcier » hommage à Claude Nougaro
- ✚ Concerts à la Salle Gaveau : 9 concerts pour 435 places de 1^{re} catégorie
- ✚ La Dolce Volta, au Théâtre des Bouffes du Nord, concert du Quatuor Talich
- ✚ TNP de Villeurbanne : « Jeu d'ombres » ; « Les Irresponsables », « Le Suicidé »
- ✚ Théâtre des Célestins Lyon : « La Trilogie de la Villégiature »
- ✚ Bassins des Lumières à Bordeaux, visite privée de l'exposition « Venise »
- ✚ Hôtel de Caumont Aix-en-Provence : visite privée et commentée et l'exposition « Raoul Duffy »
- ✚ Carrières de Lumières les Baux-de-Provence / Arles : « Venise »
- ✚ Festival L'Esprit du Piano au Théâtre Femina de Bordeaux, le concert d'Irina Lankova
- ✚ Estivales de musique en Médoc : 4 concerts pour 100 places de 1^{re} catégorie
- ✚ Orchestre national de Lille : 6 concerts pour 200 places de 1^{re} catégorie
- ✚ Ciné-concert « Jurassic Park » à Nantes, Bordeaux et Lyon – 60 places de 1^{re} catégorie

2.6 ACTION « LECTEURS SANS FRONTIÈRES »



La Société poursuit son activité « Lecteurs sans frontières », dont la vocation est de permettre à des actionnaires et à des lecteurs d'offrir des abonnements au *Monde* papier ou numérique à des personnes résidant dans des pays où l'accès à la presse libre est restreint ou qui n'ont pas les moyens financiers d'accéder à une information de qualité.

Depuis 2012, grâce à un partenariat avec Presse et pluralisme, association loi de 1901 favorisant le pluralisme de la presse, vos dons sont éligibles à la réduction d'impôt.

Cette année encore, votre générosité ne nous a pas fait défaut, et nous vous remercions chaleureusement de votre mobilisation à nos côtés pour promouvoir la lecture de la presse, la liberté d'expression et le libre accès à l'information.

2.6.1 Reporters sans frontières



Cette année encore, nous avons poursuivi notre présence aux côtés de **Reporters sans frontières (RSF)**. La liberté de la presse est toujours plus menacée dans de nombreux pays. En favorisant l'accès à l'information à des journalistes en situation difficile, nous œuvrons pour défendre le droit fondamental de disposer d'une information indépendante de tout pouvoir. Ce partenariat mis en place depuis 2010 nous permet de mettre à la disposition de journalistes de différents pays (Russie, Syrie, Congo...) les abonnements aux titres du Groupe Le Monde. Reporters sans frontières est un partenaire majeur de Lecteurs sans frontières.

2.6.2 Internat Jean-Zay – Pierre-de-Coubertin – Lourcine



Nous avons consolidé notre partenariat avec **l'Internat de la réussite Jean-Zay – Pierre-de-Coubertin – Lourcine**. Cet établissement accueille plus de 725 jeunes internes boursiers ayant obtenu leur bac avec mention, provenant des quartiers relevant de la politique de la ville et qui sont élèves de classes préparatoires dans les lycées parisiens. L'internat a pour vocation d'offrir à ces élèves un cadre d'études propice à leur réussite scolaire et veille à leur épanouissement culturel.

Dans le cadre du partenariat avec la SDL, nous avons mis à la disposition de l'internat des abonnements à *Courrier international* ainsi qu'à *Lemonde.fr*. Les élèves concernés, régulièrement invités à nos événements, se sont montrés très heureux de cette ouverture à la diversité culturelle que, grâce à vos dons, nous leur offrons.

2.6.3 Association Cartooning for Peace



Nous avons développé le partenariat avec l'association créée par Jean Plantu en 2006. Cartooning for Peace est un réseau international de dessinateurs de presse engagés qui combattent, avec humour, pour le respect des cultures et des libertés. L'association s'attache notamment à la liberté d'expression, au respect du pluralisme des cultures et des opinions et à combattre les préjugés et le conformisme intellectuel. Alors que Jean Plantu décidait en mars 2021 de prendre sa retraite du *Monde* après cinquante ans de collaboration, le dessin de la « une » est maintenant sélectionné parmi ceux des dessinateurs de Cartooning for Peace.

L'association est actuellement présidée par Kak.

Il nous a semblé important de pouvoir nous joindre à l'action de l'association et, grâce à vos dons, une vingtaine de dessinatrices et de dessinateurs de différents pays ont pu bénéficier d'un accès gratuit au journal, leur permettant ainsi de garder une fenêtre ouverte sur le monde extérieur.

www.cartooningforpeace.org

2.7 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2.7.1 Assignation de la Société des lecteurs et de sa présidente

A la suite de l'audience de plaidoiries du 16 janvier 2023, le tribunal de commerce de Paris a rendu sa décision le 14 février 2023.

Aux termes de ce jugement, le tribunal a intégralement débouté les demandeurs à cette action en affirmant notamment que Madame Julia Cagé, dans l'exercice de ses fonctions, et la SDL n'avaient commis aucune des fautes qui leur étaient reprochées. Par la même décision, le Tribunal a fait entièrement droit aux demandes reconventionnelles présentées par la SDL et sa présidente.

Aux termes de cette décision, le Tribunal de commerce de Paris a notamment retenu que :

- « L'appréciation inexacte qu'une partie fait de l'étendue de ses droits n'est pas, en soi, constitutive d'une faute. Cependant, en l'espèce les éléments versés au débat permettent au tribunal de considérer que les demandeurs ont fait dégénérer leur droit d'ester en justice en abus, en conduisant une action concertée visant à miner la crédibilité de Madame Cagé sans souci des effets sur la SDL et de son objet, action fondée sur un ensemble de moyens jugés inopérants ».
- « Comme visé ci-dessus, tous les moyens des demandeurs étant inopérants en raison de leur complet manque de fondement, le tribunal condamne donc solidairement les demandeurs au paiement de dommages et intérêts à la SDL »
- « Il ressort de ce qui précède que les demandeurs ont agi de manière abusive en mobilisant sciemment le service public de la justice, aussi seront-ils condamnés d'office solidairement à une amende civile »

A la suite de cette décision favorable à la société, Messieurs Jean Martin, Francesco Delfini, Jean-Philippe Liard et Christian Martin ont entendu interjeter appel contre ce jugement bénéficiant de l'exécution provisoire. La société, sera en conséquence, dans l'obligation d'engager de nouveaux frais de justice afin de faire confirmer son bon droit devant la Cour d'appel de Paris.

2.7.2 Arrêt de la MondOsphère

Lors du rendez-vous annuel avec la direction générale du *Monde* pour faire l'état de l'activité de votre société, votre secrétaire générale a été informée qu'en raison d'une situation économique dégradée il lui était demandé de mettre fin à tous les contrats d'échange marchandises en cours.

Cela a pour conséquence l'annulation de toutes les activités culturelles que nous vous proposons dans le cadre de la MondOsphère et la fin des revenus générés par cette activité.

2.7.3 Campagne de recrutement de nouveaux actionnaires

Une première action dans le cadre de cette campagne de recrutement de nouveaux actionnaires serait menée auprès des écoles de journalisme, notamment celle de Bordeaux. Il s'agira de présenter la Société des lecteurs aux étudiants en journalisme et de les inciter à devenir actionnaires afin de nous aider à faire entendre la voix des lecteurs au sein du Groupe.

Ce projet ambitieux a fait l'objet d'un suivi et de quelques dépenses d'investissement en matière de communication, aux fins de favoriser l'attractivité de la société auprès des publics visés.

Des prises de contact sont en cours avec les écoles et nous espérons que la disponibilité des actions à acquérir par Un bout des médias (voir supra) permettra de mener efficacement cette campagne, qui devrait se déployer en 2023 et 2024.

2.7.4 Association Un Bout des Médias

Un Bout des Médias est une association citoyenne, sans affiliation politique, dont la mission est de promouvoir l'indépendance des médias. L'association, créée en octobre 2020 notamment par la Société des lecteurs et le pôle d'indépendance du *Monde*, travaille autour de 3 grandes missions : interpellier les pouvoirs publics pour faire évoluer le cadre législatif, soutenir, offrir une assistance juridique et stratégique aux rédactions, et sensibiliser le grand public à l'indépendance des médias pour leur permettre de cerner au mieux le paysage médiatique.

Outre l'accompagnement de plusieurs rédactions ayant des besoins divers (plan de communication pour une campagne d'abonnements, aide juridique sur la rédaction de statuts...), l'année écoulée a été l'occasion pour l'association de mener à bien plusieurs projets d'envergure, parmi lesquels des actions de plaidoyer et l'organisation de sa première université d'automne.

- Concernant le plaidoyer, dans la continuité de ses activités durant les élections présidentielle et législatives, l'association a multiplié les prises de contact et événements pour entamer un dialogue constructif avec des députés provenant de tous les bords politiques : contribution à une mission d'information sur l'indépendance des médias et l'importance de l'éducation critique aux médias, organisation d'un petit déjeuner parlementaire, audition de la responsable du plaidoyer par le groupe de travail médias d'un des partis d'opposition... Une rétrospective des actions menées par le pôle plaidoyer de l'association est disponible à l'adresse suivante :

<https://twitter.com/unboutdesmedias/status/1608874046384672768?s=20>

- L'université d'automne, organisée en octobre 2022 à Paris et Clermont-Ferrand, comprenait, quant à elle, une série de conférences, d'ateliers et de débats participatifs ouverts à tous et rassemblant différents profils du secteur (journalistes, patrons de presse, chercheurs...). Parmi les sujets abordés se trouvaient la place des femmes dans les médias, la responsabilité du journalisme scientifique à l'heure des changements climatiques, et, bien entendu, l'indépendance des médias et les manières de la garantir. Ce fut l'occasion pour l'association de mobiliser son réseau d'organisations amies et partenaires (Prenons la une, Deb'acteur...) et de se positionner comme un acteur de référence sur les sujets d'indépendance des médias. Cette première université d'automne a enfin et surtout permis des rencontres et échanges riches avec les adhérents et sympathisants. Les vidéos de l'ensemble des conférences sont à retrouver à l'adresse suivante :

<https://www.youtube.com/playlist?list=PL5fT12S-U00Tdl53hMre3ZlJDOi0pZIGx>

Les autres projets en cours incluent l'élaboration d'un jeu de société permettant de comprendre les mécaniques de fabrication de l'information et des fake news ainsi que la publication sur le site de l'association d'un abécédaire de l'indépendance des médias, c'est-à-dire une série de contenus permettant au grand public de se familiariser avec les

grands concepts de l'indépendance des médias en France : qu'est-ce qu'un média indépendant ? Qu'est-ce que le droit d'agrément ? etc.

2.8 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

2.9 PRÉSENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

2.9.1 Présentation des comptes de l'exercice –

Il vous est rappelé que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence, de sincérité et de continuité de l'exploitation.

Les comptes de l'exercice 2022 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 avril 2023.

Le compte de résultat de la société se présente comme suit :

- Produits d'exploitation : **292 134 €** contre 271 920 € en 2021 ;
- Charges d'exploitation : **272 250 €** contre 242 960 € en 2021 ;
- Le résultat d'exploitation ressort donc à **19 885 €** contre 28 959 € au titre de l'exercice 2021 ;
- Le résultat courant avant impôt est donc de **7 885 €**, contre 28 959 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable se traduit par un bénéfice de **7 885 €**, contre un bénéfice de 28 959 € au 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration formule les observations suivantes :

- Le budget des frais de fonctionnement de la SDL est stable ; en 2022, les efforts de rationalisation des coûts ont permis de rester dans l'épure du budget prévisionnel de 260 000 €, pour s'établir à **260 500 €**.
- Le coût des manifestations et rencontres de la SDL est financé par les revenus générés grâce aux adhésions à la MondOsphère.
- 85 % des charges d'exploitation ont un caractère quasi obligatoire : organisation de l'AG, frais de personnel.
- Les produits d'exploitation proviennent à 89 % de la SEM.

Enfin, il vous est signalé qu'au 31 décembre 2022 l'effectif de la société est de deux personnes.

Le bilan de la société appelle les remarques suivantes :

A l'actif

- L'actif immobilisé passe de 1 591 039 € euros net à **1 585 011 €** euros net d'amortissement.
- Le poste clients correspond principalement au solde à recevoir de la SEM.

- Les autres créances regroupent essentiellement la TVA déductible, un compte courant à l'égard de la SEM et les jetons de présence à recevoir.
- Les disponibilités et valeurs de placement s'élèvent à **498 597 €**, contre 513 461 € pour l'exercice précédent.

Au passif

- Les capitaux propres s'élèvent à **2 594 253 €**, comprenant le résultat de l'exercice.
- Les dettes fournisseurs s'élèvent à **46 903 €**, contre 56 629 € pour l'exercice précédent.
- Les dettes fiscales et sociales regroupent les salaires et charges de 2022 non encore réglés ainsi que la TVA collectée sur le poste clients.
- Les produits constatés d'avance pour **13 750 €** regroupent les abonnements réglés en 2022 et correspondant à des échéances de 2023.

2.9.2 Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de **7 885 €**. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- à la réserve légale pour un montant de **395 €** (5 %) ;
- au compte « report à nouveau » pour un montant de **7 490 €**, dont le solde passerait ainsi de 58 589 € à **66 079 €**.

Il vous est rappelé qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

2.9.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du code général des impôts, il vous est signalé que les comptes annuels de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du même code.

2.9.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint ([Annexe 1](#)), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

2.9.5 Situation d'endettement de la société au regard du volume et de la complexité des affaires

Le niveau d'endettement de la société n'appelle aucun commentaire particulier.

Il vous est précisé toutefois qu'au terme de l'exercice écoulé la société était débitrice principalement des sommes suivantes :

- dettes fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de **46 903 €** ;
- dettes fiscales et sociales pour un montant global de **141 331 €** ;
- autres dettes pour un montant de **23 295 €**.

La société n'a aucun endettement financier.

2.9.6 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Les principaux risques auxquels notre société est confrontée sont présentés au point 2.7, et nous vous y renvoyons pour plus de précisions.

2.9.7 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et nature des créances clients

Il vous est présenté ci-après le détail à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice (31/12/2022) dont le terme est échu						
(tableau prévu les aux articles L.441-14 al.1 et D.441-6 du code de commerce)						
SOCIETE DES LECTEURS DU MONDE						
ACHATS	Articles L441-14 al.1 et D441-6 du code de commerce					VENTES
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Tranches de retard de paiement					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
1- Echanges: Fournisseurs TTC (*)						
%age du montant total des achats HT de l'exercice						
2- Fournisseurs divers TTC						
Nbre de factures concernées						1
Montant TTC des factures concernées	2 372 €					2 372 €
%age du montant total des achats HT de l'exercice						
TOTAL GLOBAL TTC	127 644 €					127 644 €
Total achats HT	106 370 €					
ACHATS M/SES + AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES						
(*) Fournisseurs et Clients Echanges:						
Les prestations réciproques font l'objet d'une facturation de part et d'autre. Seule la TVA est due. Les achats et ventes HT faisant l'objet d'une compensation.						
	Articles L441-14 al.1 et D441-6 du code de commerce					
	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Tranches de retard de paiement					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
1- Echanges: Clients TTC (*)						
%age du montant total du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
2- Clients divers TTC						
Nbre de factures concernées						1
Montant TTC des factures concernées				643 319 €		643 319 €
%age du montant total du chiffre d'affaires HT de l'exercice						197%
TOTAL GLOBAL TTC					327 338 €	327 337,90 €
Total ventes HT					272 782 €	
CA+ TRANSFERT CHARGES REFAC						

2.10 FILIALES ET PARTICIPATIONS

En dehors des titres de participation de la société Le Monde et Partenaires associés – représentant 7,71 % du capital de cette société et dont la description de l'activité ainsi que celle, plus générale, du groupe figurent en première partie de ce rapport – et des titres de participation de la Société éditrice du *Monde* – représentant environ 0,0033 % du capital de cette société –, la société n'a aucune filiale et elle n'a pris aucune nouvelle participation au cours de l'exercice 2022.

2.11 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.11.1 Composition de l'actionariat

Au cours de l'exercice 2022, 58 actionnaires ont quitté la société et 57 nouveaux actionnaires l'ont rejointe. Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce, nous vous indiquons que la Fondation Vallet détient plus des trois vingtièmes du capital de la société et que M. Jean-Claude Dardennes détient plus d'un vingtième du capital de la société.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice est jointe aux documents qui sont mis à votre disposition dans l'annexe 2.

2.11.2 Conseil d'administration

Conformément à l'article L. 225-102-1 du code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice social clos le 31 décembre 2022 est annexée au présent rapport ([Annexe 2](#)).

Nous vous indiquons que les mandataires sociaux ne perçoivent ni rémunération ni avantages en nature. Par décision du conseil d'administration en date du 21 octobre 2008, les frais de mission de M^{me} Julia Cagé sont pris en charge en ses qualités de présidente du conseil d'administration et de directrice générale de la société, ainsi que les frais de déplacement de chacun des administrateurs.

Le conseil est composé de 13 administrateurs, de la façon suivante : sept femmes et six hommes.

Ainsi que précisé au §2.2.2, les mandats de M^{me} Ghislaine Alajouanine et de M^{me} Marie Castaing et M. Julien Moës arrivent à échéance le jour de l'assemblée.

Nous vous proposons de renouveler les mandats de M^{me} Ghislaine Alajouanine et de M^{me} Marie Castaing pour une durée de six ans (6 ans) expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028

Le 3^e mandat de M. Julien Moës arrive à échéance au jour de l'assemblée générale et conformément au règlement intérieur, il ne peut plus prétendre au renouvellement.

Le conseil vous propose de nommer administrateur :

- M. Espéran Padonou, né le 3 novembre 1987, demeurant à Sannois, Directeur de la Fondation Vallet sous l'égide de la Fondation de France, fonction qu'il exerce dans trois pays : la France, le Bénin et le Vietnam. Ingénieur de formation et docteur en mathématiques appliquées (spécialité intelligence artificielle), Espéran est aussi chargé d'enseignement dans certaines universités (Paris 1, Gustave Eiffel et l'Institut Mines-Télécom). Il est président cofondateur de l'association Bénin Excellence dont la mission est d'opérationnaliser des activités de la Fondation Vallet au Bénin. Celles-ci concernent l'éducation et l'aide médicale aux détenus.

2.11.3 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, il vous est précisé qu'il n'y a pas de participation de salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2022, au sens de l'article susvisé (c'est-à-dire dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise).

2.11.4 Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

Le commissaire aux comptes va vous donner lecture de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce. Il vous est demandé de bien vouloir en approuver les termes.

Aux termes des nouvelles dispositions légales du 3 août 2014, le conseil d'administration du 30 mars 2023 a procédé au réexamen de la convention liant la Société éditrice du *Monde* et la Société des lecteurs, conclue et autorisée au cours d'exercices antérieurs. Le conseil d'administration s'est prononcé à l'unanimité pour la continuation de ladite convention. Le conseil en a informé les commissaires aux comptes.

2.12 QUITUS – RÉSOLUTIONS

Lorsque vous aurez entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes et qu'il aura été répondu aux questions que vous aurez posées, il vous sera demandé, au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver les résolutions qui vous sont soumises (selon le texte des projets de résolutions joint) et de donner quitus au conseil d'administration de sa gestion.



Julia CAGÉ
Présidente du conseil d'administration